

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	Date	Heure	Numéro	Département(s)	
	05.03.2014			DEAS	
Annule et remplace					

Auteur(s): Commission salaire minimum	Lié à:
Titre: Amendement au projet de loi portant modification de la loi sur l'emploi et l'assurance-chômage (LEmpl)	ad 13.048
Contenu: Article 32e (nouveau), note marginale <u>Exception</u>	
Motivation (facultatif):	

Auteur ou premier signataire	Autres signataires (suite)
Walter Willener (président de la commission)	
Autres signataires (nom, prénom)	

Champs encadrés en rouge = champs à remplir obligatoirement

ENVOYER